

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 24 mai 2022**

CP2022\_05\_54  
id. 6405

*Le 24 mai 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

### SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS 2022

---

Par délibération du 14 février 2022, l'Assemblée départementale a approuvé, au titre de 2022, les enveloppes financières d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale.

La commission permanente a délégué de compétence pour examiner les demandes de subventions départementales déposées par différents opérateurs. Il est proposé de répartir ces enveloppes conformément aux tableaux ci-annexés et au titre des politiques suivantes :

- aides aux acteurs culturels, actions structurantes (ACAS)
- aides aux politiques culturelles intercommunales (POCI)
- soutien à la présence artistique (PRAR)
- aides aux projets à impact social (PRIS)
- festivals (FEST)
- aides aux initiatives culturelles (INIC)

#### **. Convention d'objectifs avec l'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture**

L'association Tarn-et-Garonne arts et culture (ex ADDA 82) mène de nombreuses actions et projets en matière culturelle ayant trait à l'ensemble des politiques départementales.

Monsieur le Président soumet à l'examen des membres de la commission permanente l'attribution de la subvention départementale d'un montant de 430 000 €. La convention d'objectifs et de subventionnement prévue pour l'année 2022 définit les actions et les modalités du partenariat comme suit :

##### *La structuration des enseignements artistiques :*

Appliquer et suivre le schéma départemental des enseignements artistiques (musique, danse et théâtre) : volets « pédagogie, formation, diffusion ».

##### *L'accompagnement des pratiques amateurs :*

Accompagner la pratique amateur en favorisant la rencontre avec des artistes et leurs créations, des professionnels de la scène : accompagnement des groupes de musique, dispositif singulier pour les écoles de danse.

*L'éducation artistique et culturelle :*

Développer des parcours d'éducation artistique et culturelle associant formations, ateliers de pratique et spectacles en direction de la jeunesse de Tarn-et-Garonne (de la crèche au lycée), en lien avec les établissements scolaires et les enseignants.

*L'aide à la diffusion :*

Favoriser l'accès aux œuvres, valoriser et accompagner des projets d'acteurs culturels locaux en veillant à l'aménagement du territoire en matière d'offre culturelle.

*Le centre de ressources :*

Recenser, traiter et rendre accessibles les données relatives à la vie culturelle disponibles dans le Tarn-et-Garonne. Le centre de ressources publie un agenda culturel, des bases de données.

*Le conseil et l'expertise :*

Assister et conseiller les porteurs de projets et les collectivités locales (études, états des lieux, analyses, aide au montage des dossiers, conseil juridique, etc.).

*La diffusion de spectacles en milieu rural :*

Favoriser cette diffusion en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, les communes et les communautés de communes.

La commission d'étude "culture, patrimoine, langues occitanes" s'est réunie le 20 avril 2022 pour examiner ce dossier.

Association TGAC – Tarn-et-Garonne arts et culture (ex ADDA 82)

- Autorisation d'engagement 2022.....	430 000 €
- Engagement à la présente commission.....	430 000 €
- Reliquat.....	0 €

**. Subventions par politique d'aide en matière culturelle**

La commission d'étude "culture, patrimoine, langues occitanes" s'est réunie le 20 avril 2022 et a examiné les subventions sollicitées par les acteurs culturels au titre de leur fonctionnement ou/et des événements culturels envisagés sur la saison 2022.

Il convient lors de la présente commission d'examiner les répartitions proposées dans les tableaux en annexes pour un montant total de 856 000 €.

Fonctionnement et/ou événements culturels organisés par des associations : programme P012- Opération O003-Enveloppe E09-Natana 2905- 6574-311/65 - P012O003E09

- Autorisation d'engagement 2022.....	829 000 €
- Engagement à la présente commission.....	829 000 €
- Reliquat.....	0 €

Fonctionnement et/ou événements culturels organisés par des collectivités : Programme P012- Opération O003-Enveloppe E09-Natana 2887 - 65734 – 311/65

- Autorisation d'engagement 2022.....	55 000 €
- Engagement à la présente commission.....	27 000 €
- Reliquat.....	28 000 €

Pour toutes les subventions supérieures à 23 000 €, une convention à signer avec chacune des associations est jointe en annexe. Il s'agit de :

- l'association « confluences »,
- l'association « association pour la langue et la culture occitanes »,
- l'association « arène théâtre »,
- la ligue de l'enseignement, fédération de Tarn-et-Garonne,
- l'association « maison des jeunes et de la culture » de Verdun-sur-Garonne,
- l'association « le Rio »,
- l'association « moments de cultures vivantes »,

La situation des enveloppes budgétaires est à ce jour la suivante :

- association Tarn-et-Garonne Arts et Culture

Autorisation d'engagement 2022	430 000 €
Dépenses engagées à ce jour	0 €
Engagement à la présente commission	430 000 €
Reliquat	0 €

- politique d'aide en matière culturelle

Autorisation d'engagement 2022	884 000 €
Dépenses engagées à ce jour	0 €
Engagement à la présente commission	856 000 €
Reliquat	28 000 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable de la neuvième commission "culture, patrimoine, langues occitanes" réunie le 20 avril 2022,

Vu le règlement intérieur et notamment l'article n° 58,

Vu la demande de vote par division formulée par un membre de la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution de la subvention départementale de 430 000 € à l'association Tarn-et-Garonne arts et culture,
- Approuve, selon les modalités susvisées au titre de la politique de soutien aux acteurs culturels 2022, l'attribution des subventions départementales aux associations et aux établissements publics relevant de ce secteur, telles qu'elles apparaissent dans les tableaux annexés, pour un montant total de 856 000 €, soit :
  - événements culturels organisés par des associations : 829 000 €
  - événements culturels organisés par des collectivités locales : 27 000 €
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés comme suit :
  - Fonctionnement et/ou événements culturels organisés par des associations : programme P012- Opération O003-Enveloppe E09-Natana 2905- 6574-311/65 – P012O003E09
  - Fonctionnement et/ou événements culturels organisés par des collectivités : programme P012- Opération O003-Enveloppe E09-Natana 2887 - 65734 – 311/65

- Approuve, les conventions de subventionnement, telles que ci-annexées, à conclure avec :
  - l'association « confluences »,
  - l'association association pour la langue et la culture occitanes,
  - l'association « arène théâtre »,
  - la ligue de l'enseignement, fédération de Tarn-et-Garonne,
  - l'association « maison des jeunes et de la culture » de Verdun-sur-Garonne,
  - l'association « le Rio »,
  - l'association « moments de cultures vivantes »,
  - l'association « Tarn-et-Garonne arts et culture »,
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions.

- au titre des subventions allouées pour les associations suivantes :

- Ligue de l'enseignement
- Arènes Théâtre
- Les Francas

pour : 18

contre : 1

abstention : /

Adopté à la majorité.

- au titre des subventions allouées aux autres associations :

Adopté à l'unanimité.

- *M. Bésiers ne prend pas part au vote en sa qualité de Maire pour la subvention allouée à la commune de Castelsarrasin (procuration donnée à Mme Mauriège).*

- *Mme Heulland ne prend pas part au vote en sa qualité d'adjointe au Maire pour la subvention allouée à la commune de Montauban (procuration donnée à M. Albugues).*

- *Mme Sinopoli ne prend pas part au vote en sa qualité de Maire pour la subvention allouée à la commune de Septfonds.*

- *Mme Mauriège ne prend pas part au vote en sa qualité de vice-présidente de l'association Tarn-et-Garonne Arts et culture.*

- *Mme Le Corre ne prend pas part au vote en sa qualité de trésorière de l'association Tarn-et-Garonne Arts et culture.*
- *Mme Bourdoncle ne prend pas part au vote en sa qualité de trésorière adjointe de l'association Tarn-et-Garonne Arts et culture.*

Le Président,

Michel WEILL